

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis No 2/90

Concerne: Placements de capitaux et dépôts de disponibilités de la Commune - Demande d'agréer quatre établissements bancaires de Nyon par le Conseil communal de Prangins.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de Mlle C. Liechti, MM. M. Hugi, L. Micheloud, M. Syfrig et R. Mauroux (rapporteur) a étudié le préavis No 2/90 et approuve les propositions de la Municipalité en matière de politique de placements. Les établissements bancaires proposés jouissent tous d'une excellente réputation.

CONCLUSIONS

La Commission unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis No 2/90 concernant la demande d'agréer quatre établissements bancaires de Nyon,
- lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis No 2/90 concernant la demande d'agréer quatre établissements bancaires de Nyon,
2. d'autoriser la Municipalité à faire des placements et à déposer les disponibilités de la Commune auprès de la Banque Populaire Suisse, le Crédit Suisse, la Société de Banque Suisse et l'Union de Banques Suisses, toutes quatre à Nyon.

C. Liechti *C. Liechti*
M. Hugi *M. Hugi*
L. Micheloud *[Signature]*
M. Syfrig *[Signature]*
R. Mauroux (rapporteur) *R. Mauroux*

Prangins, le 23 avril 1990